

REPUBLIQUE DU BENIN

- - - - -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- - - - -

**DECRET N°2004-665 DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2004**

Chargeant Monsieur Dorothé C SOSSA,  
Ministre de la Justice de la Législation et  
des Droits de l'Homme , de l'intérim de  
Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre  
d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et  
du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

## DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 02 décembre 2004, Monsieur Dorothé C. SOSSA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme , est chargé de l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> décembre 2004

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP  
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.